



Séjour Jeunes à Laurac en Vivarais (07) du 23 au 30 avril 2022

Le séjour:

- Organisé par le Comité Départemental de Cyclotourisme des Yvelines.
- **Agréé jeunesse et sport.**
- Ouvert aux jeunes de 8 à 18 ans (en 2022) inscrits dans un club FFVélo des Yvelines.
- Encadré par des moniteurs et des initiateurs FFVélo.
- Le transport s'effectue en car.

Conditions de participation:

- Avoir un vélo (VTT ou Route) adapté et en parfait état de fonctionnement.
- Avoir l'habitude de rouler avec son club, et pouvoir effectuer dans une journée 50 km sur la route, ou 30 km à VT.T.

Coût du séjour:

- **350€**
- 270€ sur présentation du dernier avis de non-imposition. Cette réduction est limitée aux 12 premiers demandeurs.
- Les frais de visites et de sorties sur place sont compris dans le coût du séjour.
- Le règlement est à effectuer par **chèque à l'ordre du Codep 78 FFCT**. Ce règlement peut être effectué en 4 fois, soit 1 chèque de 140€ (non remboursable en cas de désistement non justifié par un certificat médical) et 3 chèques de 70€. Les 4 chèques doivent être transmis lors de l'inscription et datés du jour de l'inscription. Cependant, ils seront encaissés respectivement le 1^{er} février, le 1^{er} mars et le 2 avril.

Inscription:

- **Clôture des inscriptions le 1 mars 2022** le nombre de place est limité à **32**
- **En dessous de 20 participants, le séjour sera annulé.**
- **Transmettre par courrier l'autorisation parentale dument remplie et signée avec la totalité du règlement à :** Alain DELICATO, 15 rue Jean Falconnier - 78340 Les Clayes-sous-Bois

Pour tout renseignement complémentaire :

Alain DELICATO – 06 10 48 26 00 – departement78-presidence@ffvelo.fr



Yvelines
Le Département



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES YVELINES
Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

